



EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacements réservés au bénéfice de la Commune:
- 1 - Extension du cimetière
 - 2 - Création d'une voie reliant la RD 261 au chemin de halage de l'Aran
 - 3 - Agrandissement du terrain de sport
 - 6 - Régulateur hydraulique du ruisseau Tuzet
 - 7 - Régulateur hydraulique du ruisseau Tuzet
 - 10 - Aménagement du carrefour du Baron entre RD 223 et le chemin de Lasbordes
 - 12 - Création de faccès à la future zone artisanale 2AUJ (voie de 10m d'emprise)
- Emplacements réservés au bénéfice de la Communauté de communes Nive-Adour:
- 11 - Aménagement d'une zone artisanale

- Zonage
- Emplacement réservé
- Bâtiment d'élevage (informations transmises en Avril 2003)
- Installation classée Bâtiment d'élevage (informations transmises en Avril 2003)
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Espace libre protégé à conserver ou à créer
- Plantation remarquable
- Chemins pédestres
- Perspectives
- Zone inondable - P.P.R.I.
- Marge de reculement (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme)
- Voie bruyante
- Accès obligatoire
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet de changement de destination (art. 15 Loi du 2 Juillet 2003) (indice correspondant au nom de la maison, cf rapport de présentation)
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial soumis à permis de démolir
- Murs structurants
- Bâti nouveau reporté d'après plan de masse des permis de construire (informations transmises en 2003)
- Courbes de niveau (à titre indicatif)

COMMUNE DE URT

Plan Local d'Urbanisme
Plan mis à jour des modifications et révisions simplifiées

PLAN DE ZONAGE		FEVRIER 2014
P.L.U. Approuvé le		17 Décembre 2004
Modification n°1 approuvée le		16 Février 2007
Révision simplifiée n°1 approuvée le		16 Février 2007
Modification n°2 approuvée en		Juillet 2009
Révision simplifiée n°2 approuvée en		Juillet 2009
Modification n°3 approuvée en		Décembre 2010
Modification n°4 (A, B, C et D) approuvée le		21 Décembre 2012
Révisions simplifiées n°3 (A, B et C), n°4 (A, B, C, D, E et F), n°5 et n°6 approuvées le		21 Décembre 2012
Modification n°5 approuvée en		Février 2014
OBSERVATIONS:		
		3b-C-Centre
		ECHELLE: 1/25000

Chargé d'Etude: Alexandre VANDEL-DULUC - Architecte/Urbaniste
 Chêne BARRÉRO - Ingénieur agronome - Ecologie